



Canadian Pork Council  
Conseil canadien du porc

## PESTE PORCINE AFRICAINE MISE À JOUR À L'INTENTION DES ÉLEVEURS AOÛT 2018

### PESTE PORCINE AFRICAINE

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale contagieuse qui touche les porcs de tout âge. La maladie, qui se transmet au moyen d'un contact direct ou indirect, entraîne un taux de mortalité élevé. Le virus peut survivre longtemps dans l'environnement et dans divers produits du porc. Les humains ne sont pas susceptibles de contracter la maladie, mais peuvent propager le virus avec des vêtements ou de l'équipement contaminés ainsi que par l'importation de porc. Les porcs sauvages et les sangliers d'Europe sont sensibles à la PPA de la même manière.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la maladie, vous pouvez visionner la vidéo suivante :  
<https://youtu.be/eyQ4t1wHl2M>

### EUROPE

Après une épidémie dans la République de Géorgie en 2007, le virus s'est propagé dans la région du Caucase, la Fédération de Russie et l'Est de l'Europe.

- Le Canada importe du porc congelé des régions de la Pologne et de la Hongrie qui ne sont pas touchées par la PPA.
- Le porc de toute zone affecté ou toute région limitrophe d'une zone affectée est interdit.
- La carte des régions de l'UE est utilisée pour éviter les importations provenant de zones contaminées ou à risque élevé. [https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/animals/docs/ad\\_control-measures\\_asf\\_pl-lt-regionalisation.pdf](https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/animals/docs/ad_control-measures_asf_pl-lt-regionalisation.pdf)
- L'Agence canadienne d'inspection des aliments a évalué les contrôles et fait confiance au système de zonage de l'Union européenne (UE) concernant la PPA.

### CHINE

La première éclosion de PPA en Chine a été confirmée le 3 août 2018. Le virus s'est propagé sur un vaste territoire de la Chine. En date du 29 août, quatre épidémies avaient été signalées dans un vaste territoire de la Chine. Maîtriser le virus pose un défi de taille dans un pays qui possède près de la moitié des porcs domestiques au monde. La production porcine s'effectue dans de grandes exploitations modernes tout autant que dans des basses-cours familiales, qui représentent 27 p. 100 de la production nationale.

Plusieurs facteurs compliquent le confinement du virus en Chine :

- l'absence de mesures relatives à la biosécurité;
- la forte densité de sangliers;
- les fermiers qui envoient illégalement leurs porcs malades sur le marché afin d'éviter les pertes sur le plan économique;
- les produits du porc qui sont donnés comme aliments aux porcs des basses-cours.

En raison de la fièvre aphteuse qui sévit en Chine, le Canada n'importe pas de porcs vivants ou de produits du porc de la Chine, sauf les dumplings chinois. Ces produits sont préparés dans des installations chinoises approuvées par l'ACIA avec du porc qui ne provient pas de la Chine et qui est cuit avant l'exportation.

Le Canada importe des aliments pour animaux et des ingrédients pour de tels aliments (vitamines, acides aminés, protéines). Ces produits et/ou leur emballage pourraient présenter un risque, comme l'a fait ressortir une étude publiée en 2018 par Scott Dee et al. Certains pathogènes viraux de bétail ont effectivement démontré la capacité de survivre dans des aliments pour animaux dans des conditions simulant le transport pendant une période prolongée.

(<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5860775/>).

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a mis en place des mesures et surveille activement la situation mondiale.

Mesures :

- Mise en place de restrictions à l'importation et de contrôles aux frontières s'appliquant aux produits apportés par les voyageurs à l'étranger afin de réduire les risques d'introduction du virus au Canada.
- Coordination avec l'Agence des services frontaliers du Canada relativement aux inspections aux frontières.
- Évaluations des risques de manière continue visant les pays qui exportent vers le Canada.
- Collaboration avec l'Union européenne pour surveiller la situation dans les pays affectés et actualiser les contrôles à l'importation au besoin.
- Efforts en cours afin d'établir avec les États-Unis et le Mexique un test de diagnostic harmonisé pour la PPA.
- [Encourager des mesures de biosécurité renforcées.](#)
- Surveillance de la situation et discussion avec les médecins vétérinaires en chef des provinces.

### CE QUE LES PRODUCTEURS CANADIENS PEUVENT FAIRE

Il n'existe aucun vaccin ou traitement efficace contre la maladie, la meilleure stratégie pour lutter contre la PPA consiste à prévenir son introduction au Canada.

- **Lorsque vous visitez d'autres pays, ne rapportez pas** de produits de la viande au Canada (c'est illégal, sauf pour les produits cuits et en conserve). Lavez tous vos vêtements et vos chaussures immédiatement après les avoir portés dans un autre pays. Ne donnez pas aux porcs des restes de nourriture destinée aux humains.
- **Passez régulièrement en revue les protocoles en matière de biosécurité avec le personnel et les visiteurs de la ferme** : Assurez-vous que les travailleurs étrangers temporaires, le personnel de la ferme et les visiteurs n'ont pas eu de contacts avec des porcs dans des pays où la PPA est présente.

Si vous soupçonnez que votre troupeau est malade :

- **Communiquez immédiatement avec le vétérinaire de votre troupeau** : Si vous remarquez des signes cliniques sur des porcs de votre ferme qui pourraient être associés à la PPA, agissez sans tarder.
- **Cessez les déplacements des porcs** : Vous ne devez jamais déplacer, vendre ou envoyer des porcs malades ou fragilisés de votre ferme à des enchères ou des cours d'animaux d'élevage. Vous éviterez ainsi de propager les infections.
- **Mettez en quarantaine les animaux, les aliments pour animaux et l'équipement** jusqu'à ce que vous ayez confirmé la cause de la maladie.

### ACTIONS ENTREPRISES PAR LE CONSEIL CANADIEN DU PORC

- Le personnel a rencontré les représentants de l'ACIA afin de les conscientiser et pour comprendre ce que l'agence fait dans ce dossier.
- Rencontré l'Association de nutrition animale du Canada afin d'explorer les moyens d'adresser le risque potentiel que les aliments pour les animaux et les ingrédients pour les aliments soient contaminés de la PPA.
- Le personnel est en communication avec le National Pork Producers Council pour échanger de l'information et collaborer.
- Grâce au Réseau canadien de surveillance de la santé porcine, l'information est partagée avec les vétérinaires et les éleveurs partout au Canada.

### POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Gabriela Guigou, M.Sc.

Gestionnaire, Initiative nationale de santé porcine

Conseil canadien du porc

900-220 av. Laurier Ouest, Ottawa, ON K1P 5Z9

Tél : 613-236-9239 poste 238 Cell : 613-290-8905

[guigou@cpc-ccp.com](mailto:guigou@cpc-ccp.com) [www.cpc-ccp.com](http://www.cpc-ccp.com)